

Chamonix, le

27 NOV. 2019

DREAL AUVERGNE RHONE ALPES
Direction Connaissance, information,
développement durable et autorité
environnementale
69453 LYON CEDEX 06

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

SERVICES URBANISME ET PLANIFICATION TERRITORIALE

Dossier suivi par Anne BERTHIER
Email : anne.berthier@ccvcmb.fr
Tél : 04 50 54 78 36

Réf : AB/AB/191903

Objet : Modification n°9 PLU de Chamonix-saisine cas /cas

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes diligente la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Chamonix-Mont-Blanc, selon les dispositions des articles L153-36 et L153-37 du code de l'urbanisme.

Préalablement à l'organisation de l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification consistant notamment en la rectification d'erreurs matérielles du règlement écrit et graphique, en la création de sous-secteurs pour la réalisation d'un programme de logements et d'une zone artisanale et économique.

Sont joints au présent envoi le rapport de présentation, les plans de zonage modifiés et le projet de règlement.

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur** l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric Fournier,
Président de la CCVCMB



EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°9 du PLU de la commune de Chamonix-Mont-Blanc

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	NC
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	NC

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc 101 place du triangle de l'Amitié BP 91 74400 Chamonix-mont-Blanc tél : 04 50 54 78 36

2.1 Identification de la personne publique responsable

Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? anne.berthier@ccvcmb.fr
emmanuelle.levallois@ccvcmb.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCOT ?

Oui	Non	Périmètre de SCOT arrêté en 2018
-----	-----	----------------------------------

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p>PLU révisé le 08-07 et 14-09-2005 – pas d'évaluation environnementale Mis en Compatibilité suite à déclaration de projet (DP MEC) le 28 août 2018</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p><u>- Corrections et compléments apportées au règlement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- précisions sur la définition du Coefficient d'emprise au sol, et d'annexe dans les dispositions générales- précisions sur l'article 11 – aspect extérieur mouvements de terre et linéaire de façade en zones UD, UE, UF, UV,- précisions sur la comptabilisation du stationnement pour logements individuels en zones UB, UC, UD, UE, UF, UV,- modification de la règle de mixité sociale définie et applicable en zones UA, UB, UC, UD, UE, UF, UV, et rajout en Uya, <p><u>- Création de sous-secteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- création sous secteur UCg pour réalisation de programme de logements sociaux et permanents quartier du Foullis- création sous secteur IAUPv pour l'accueil d'activités économiques et artisanales quartier de la Vigie,- création d'une zone artisanale aux Tines avec modification d'une partie déjà urbanisée de zone N en zone UY. <p><u>- Corrections graphiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mise à jour des emprises des domaines skiabiles de la vallée (Brévent, Planards, Flégère, Grands Montets, Charamillon),- Modification emplacements réservés (suppression n°64 et un complément ER n°35- correction planche B du plan es servitudes et contraintes architecturales (suppression arcades sur bâtiment copropriété Blanc Neige)
-----	-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	8 997
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	24 546 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	500 hectares
Si le territoire dispose déjà d'un document	Zones Urbaines:504,4 ha

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones IAU, IIAU: 254,8 ha Zones A:5,5 ha Zones N:23 779,1 ha En PJ

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
PADD, règlement, zonage

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure
Voir 3-2

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
		<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
Qui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles à confirmer
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	no n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=f;r;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Non impacté
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>no n</i>	Le cas échéant, précisez
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Non impacté
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			Commune intégrée à la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-blanc mais non dotée d'un PLUi

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
Voir rapport de présentation joint en annexe

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine — Commune péri-urbaine de première couronne — Commune péri-urbaine éloignée — Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain — Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural — Commune rurale — Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	NC
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	NC

4.1 Présentation de votre projet	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	NC
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	NC
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	NC
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	NC
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	
NC	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	NC
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Environ 2ha Secteurs déjà ouverts à l'urbanisation, étant précisé que le secteur des lles qui passe de N à UY est déjà urbanisé et qu'il n'est pas prévu de bâtir des surfaces supplémentaires. Il s'agit d'étendre la vocation de la zone aujourd'hui dédiée à des activités de loisirs à des activités artisanales.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	NC
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	
Des espaces agricoles ?		X	<p>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</p> <p>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</p>
Des espaces boisés ?		X	<p>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</p>
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?</p>	X		<p>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</p> <p>Le projet de modification concerne une partie de zone Naturelle (environ 5000 m²) qui est bâtie (tennis couvert et bâtiment de services publics) reclassée en zone UY pour projet de reconversion du tennis désaffecté en zone artisanale - pas d'impact par des constructions nouvelles par ailleurs interdites du fait du PPR Avalanches.</p>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p>H02 : Aiguilles Rouges</p> <p>H03 : Haut Giffre</p> <p>Le projet ne concerne pas ces zones.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?	X		<p>RNN018 Aiguilles Rouges</p> <p>RNN050 Passy</p> <p>RNN103 Carlaveyron</p> <p>RNN107 Vallon de Bérard</p> <p>Le projet ne concerne pas ces zones.</p>
Un espace naturel sensible ?	X		
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?	X		2 ENS sur le territoire (montagnes de Blaitière et de ...)

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			la Balme). Non impactés par le projet 74230003 : Pentcs rocheuses en rive droite de l'Arve de Pré Voisin aux Montées Pelissier 74230005 : Gorges de la Diosaz 74230006 : Réserve naturelle de Passy : de Pormenaz à Villy 74230009 : Montagne des Posettes 74230010 : Les Aiguilles Rouges, Carlaveyron et Vallon de Bérard Le projet ne concerne pas ces zones.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Zones humides identifiées par inventaire ASTER : 74ASTERS0051 : Col des Montets / tourbières du Col 74ASTERS0536 : La Frasse Nord-Est / Les Coverays Sud-Ouest 74ASTERS1953 : Lac du Brévent 74ASTERS1954 Lac du Creux aux Marmottes / 100 m au Nord du point coté 2159 m 74ASTERS1955 Lac Cornu 74ASTERS1956 Petit Lac Cornu / Gouille à Gilloz / au point coté 2243 m 74ASTERS1957 Les Lacs Noirs / Ouest du Col des Lacs Noirs 74ASTERS1958 Lac de la Flégère / Nord du point coté 2027 m 74ASTERS1959 Lac du Fouet / 100 m à l'Ouest du point coté 2361 m 74ASTERS1959 Lac du Fouet / 100 m à l'Ouest du point coté 2361 m 74ASTERS1961 Lac Blanc d'en Bas / au Sud-est du point coté 2352 m 74ASTERS1962 Lac Blanc d'en Haut / au Nord du point coté 2352 m 74ASTERS1963 Mare d'Aubuy / au point coté 2171 74ASTERS1964 Mare de Raverettaz / Chalet de la Flégère / Est gare d'arrivée du télécabine de l'Index 74ASTERS1965 Lac de la Tête / 210 m à L'Est-Sud-Est du point coté 2506 m

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p>74ASTERS1965 Lac de la Tête / 210 m à L'Est-Sud-Est du point coté 2506 m</p> <p>74ASTERS1967 Lac de Chéserys 1 / au point coté 2211 m</p> <p>74ASTERS1968 Lac de Chéserys 2</p> <p>74ASTERS1969 Lac de Chéserys 3 / au point coté 2169 m</p> <p>74ASTERS1970 Lac de Chéserys 4 / au Nord-Ouest du point coté 2133 m</p> <p>74ASTERS1971 Lacs de Céserys 5 et 6 / à l'Est du point coté 2133 m</p> <p>74ASTERS1972 Lac de la Remua d'en bas / au Sud du point coté 2060 m</p> <p>74ASTERS1973 Lac de la Remua d'en haut / au point coté 2162 m</p> <p>74ASTERS1974 Col des Montets Sud / Lac du Col / 70 m au Sud-Ouest du point coté 1461 m</p> <p>74ASTERS1975 Lac des Jorattets / 250 m au Sud du Col des Montets</p> <p>74ASTERS1984 Petite Aiguille de Bérard Sud / entre Aiguille de Bérard et refuge de Bérard</p> <p>74ASTERS1985 Petite Aiguille de Bérard SW / au Nord-Nord-Est du point coté 2172 m</p> <p>74ASTERS1986 Petite Aiguille de Bérard SW / autour du point coté 2088 m</p> <p>74ASTERS1987 Petite Aiguille de Bérard SW / 300 m au Nord-Est du point coté 2088 m</p> <p>74ASTERS1990 Chalet de Balme / Col des Posettes Sud</p> <p>74ASTERS1991 Tête de Balme Sud / 150 m au Sud-Est du point coté 2321 m</p> <p>74ASTERS1992 Tête de Charamillon Sud / Lac de Charamillon</p> <p>74ASTERS1993 Lac Bleu / au point coté 2299 m / Plan de l'Aiguille</p> <p>74ASTERS1994 Lacs des Praz / Les Praz Ouest / Les Praz Nord-Est</p> <p>74ASTERS1995 Les Nants Est / camping les Rosières</p> <p>74ASTERS1996 Les Plans Est / la Frasse Ouest / centre sportif</p> <p>74ASTERS1997 Lac de Gaillard / Lac Sinclair / Les Gaillands Nord et Nord-Est</p> <p>74ASTERS2092 Les Cheserys / 3 zones au Nord du point coté 2211 m</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p>74ASTERS2093 Les Cheserys / au Nord-Ouest du lac de Chesery 1</p> <p>74ASTERS2130 Lac du Brévent Ouest</p> <p>74ASTERS2145 Carlaveyron / autres zones humides</p> <p>74ASTERS2147 La Remuaz / 100 m au NNE du point coté 2060 m</p> <p>74ASTERS2155 Combe des Aiguilles Crochues / 2 sites à 2300 et 2560 m</p> <p>74ASTERS2228 Col des Montets Est / Mont des Posettes / point coté 1635 m</p> <p>74ASTERS2229 La Joux Est / Les Iles Sud</p> <p>74ASTERS2230 Les Praz de Chamonix Nord / Le Vorgeat</p> <p>74ASTERS2231 Tête de Charamillon Sud-Ouest / Pluviomètre Est</p> <p>74ASTERS2232 Tête de Charamillon Nord-Ouest</p> <p>74ASTERS2233 Chalet de Charamillon Nord / 125 m au Sud-Ouest du point coté 2013 m</p> <p>74ASTERS2234 Col des Posettes Sud-Ouest / 60 m au SO du point coté 1997 m</p> <p>74ASTERS2235 Le Tour Nord-Est / au Nord-Ouest de la ruine cotée 1568 m</p> <p>74ASTERS2236 Chalets de Balme Nord-Ouest / au Sud du point coté 1789 m</p> <p>74ASTERS2550 Montagne des Posettes / Marais tourbière sous les Frettes</p> <p>74ASTERS2568 Tré-le-Champ / Plan de la Grange</p> <p>74ASTERS2569 Les Grossailles / Mare SE des Posettes</p> <p>74ASTERS2570 Chalets de Charamillon N / Mare dans le versant</p> <p>74ASTERS2571 Chalets de Balme SW / Mares dans le versant</p> <p>74ASTERS2572 Chalets de Balme E / Ensemble de mares à Sparganium</p> <p>74ASTERS2579 Mares de la Crête des Posettes</p> <p>74ASTERS2618 Col des Montets, tourbières / T1 Amont sentier, N parking inférieur</p> <p>74ASTERS2619 Plan des Reines S</p> <p>74ASTERS2620 Col de Balme SW</p> <p>74ASTERS2623 ZH autour d'Arlevé</p> <p>74ASTERS2624 ZH vers Lacs Cornus</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			74ASTERS2625 Tête du Béchat SW Le projet ne concerne pas ces zones.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			
NC			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> L'atlas du Schéma Régional de Cohérence Ecologique ainsi que la cartographie des continuum des espaces boisés soulignent la présence d'un corridor écologique à hauteur de la Poya et des Grassonnets à l'entrée d'Argentières

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		4 Sites classés sur le territoire: - SC128 rocher des Tines - SC129 balcon du Mont-blanc - SC130 bloc de rocher dit Pierre aux Anglais - SC147 massif du Mont-Blanc (3 décisions) La procédure diligentée ne concerne pas ces sites.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	SI1692 hameau de Tréléchamps et ses abords. La procédure diligentée ne concerne pas ce site.
Site patrimonial remarquable (y compris		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés ?			
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	Eglise saint Michel : monument classé d'intérêt national classé le 28-12-1979, Fontaine en granit au sommet de la Ville : monument classé d'intérêt national le 26-03-1941, Fontaine en granit place Balmat : monument classé d'intérêt national le 26-03-1941, Presbytère (maison de la Montagne), monument classé d'intérêt régional le 12-03-1941. Le projet de modification n'impacte pas ces éléments.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Périmètre captage d'eau AC3 Le projet poursuivi par la Commune ne remettra pas en cause ce captage.
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La ressource en eau correspond aux besoins de la population à l'échéance du PLU. Chamonix possède d'importants réservoirs d'eau constitués par les systèmes glaciaires, les cours d'eau, les zones humides et les aquifères souterrains. Les ressources en eau souterraine sont contenues dans le réseau fissural des granites et des schistes et d'autre part dans les formations superficielles formées par les éboulis, les moraines et les alluvions. L'ensemble des zones humides conservent des fonctions hydrologiques (en stockant temporairement les eaux pluviales et en les restituant en période d'étiage) et des fonctions hydrauliques (écrêtement des fortes précipitations). Le projet n'aura pas d'incidence en ce domaine.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour	X		La modification n°9 ne prévoit pas d'extension d'urbanisation dans les secteurs non desservis par le

4.6 Ressource en eau			
répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			système d'assainissement, par ailleurs, dans les zones concernées le système présente une capacité suffisante à la réalisation des projets .
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		La modification n°9 ne prévoit pas d'extension d'urbanisation dans les secteurs dans lesquels l'eau pluviale n'est pas gérée.
Complétez si nécessaire			
4.7 Soils et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		Sur le territoire de Chamonix, les bases de données disponibles (basais) recensent deux anciens sites industriels : <ul style="list-style-type: none">- dépôt de la société Lamure en gare SNCF de chamonix,- les ateliers Moro, place du mont-blanc . Le projet n'aura pas d'incidence en ce domaine.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	X		Trois carrières sont en activités sur le territoire : <ul style="list-style-type: none">- carrière de sable et graviers Cottard Matériaux qui exploite les matériaux charriés par l'Arveyron,- un piège à gravier exploité par la commune et situé lieudit « les bois », autorisation accordée jusqu'en novembre 2034,- un piège à gravier exploité par la Commune et situé au lieudit « bois communal des pèlerins », autorisé jusqu'en décembre 2035. Le projet n'aura pas d'incidence en ce domaine.
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune est soumise à plusieurs aléas avec enjeux humains : séismes, mouvements de terrain, inondations et avalanches. Un des risques technologiques lié à la canalisation de transport de gaz Passy-Chamonix de diamètre 150 mm

4.8 Risques et nuisances			
			qui traverse la Commune - servitude mise en place par DUP du 12 mai 2000. Le projet n'aura pas d'incidence en ce domaine.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		La Commune est dotée : - d'un Plan de Prévention des risques inondations, approuvé le 17 mai 2002 - d'un Plan de Prévention des risques avalanches approuvé le 28 mai 2015
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Les nuisances sonores susceptibles d'affecter la commune sont liées principalement aux infrastructures routières, dont la RN 205. La RN 205 a fait l'objet d'un classement sonore par arrêté du 11-07-2011 conformément au décret 95-21 du 09 janvier 1995. Classée en cat. 2 entre les Houches et le tunnel du Mont-blanc, la RN205 est soumise à une bande de protection de 250 m de large de part et d'autre du bord de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs. Des murs anti-bruit ont été posés le long du linéaire urbanisé de ce tronçon de voirie. La RD1506 entre le carrefour de la Vigie et la limite amont du territoire communal avec Vallorcine a également fait l'objet d'un classement sonore. Classée en cat 3 et 4 selon qu'elle emprunte des secteurs urbains, cette voirie est soumise à une bande de protection de 100 à 30 m de large de part et d'autre des bords de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		- Réseau ferroviaire (Saint Gervais – Vallorcine) - desserte bus Le projet n'aura pas d'incidence en ce domaine.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		Plan de Protection de l'Atmosphère 2 de la vallée de l'Arve 2019-2023 approuvé le 29 avril 2019 : - 5 axes (collectif et transversal, résidentiel et tertiaire, activités économiques, transports et mobilités, ressources et déchets),


4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<ul style="list-style-type: none"> - 12 défis (piloter, mutualiser, financer/communiquer, informer, éduquer/ interdire, contrôler, sanctionner/santé/ mobilisation citoyenne/ résidentiel et tertiaire/ activités économiques/secteur de la construction et travaux publics/mobilités/parc roulants/transport de marchandise/ressources et déchets) - 30 actions <p>Le projet n'aura pas d'incidence en ce domaine.</p>
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		X	<p>PCET volontaire en 2012, territoire TEPOS avec 6 grandes orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation d'économie d'énergie et rechercher l'exemplarité des collectivités dans ce domaine, - structurer l'offre de transports collectifs et multimodale pour limiter l'impact du transports sur le territoire, - développer la production d'énergie renouvelables, - renforcer les actions en matière d'amélioration de la qualité de l'air, - sensibiliser les acteurs du tourisme et adapter l'offre aux enjeux du réchauffement, maîtriser la gestion des espaces naturels à forts enjeux et poursuivre les actions d'éducation à l'environnement. <p>Le projet ne présente pas d'impact sur ces thématiques</p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	NC
Complétez si nécessaire			

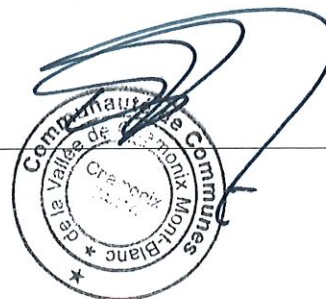
5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; - pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après) 		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>

	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 21-11-2019</p> <p>Lieu : Chamonix-Mont-Blanc</p>	<p>NOM : FOURNIER PRENOM : Eric</p> <p>SIGNATURE</p> 
--	---



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Direction du développement durable du territoire service Planification et contentieux d'urbanisme Anne BERTHIER
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Anne BERTHIER anne.berthier@ccvcmb.fr tél : 04 50 54 78 36